

Délibération 2022 / 12-02

L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSÉCHÈRE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Était excusé : Mr Cédric LECOMTE.

Étaient absents : Mr Jean-Jacques BORD et Mme France-Noëlle GIMENEZ

Secrétaire de séance : Mr Anthony BUYS.

* * * * *

FIXATION DES TARIFS DES LOCATIONS DES GÎTES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

Monsieur le Maire :

- **expose** à ses Collègues qu'il convient de déterminer les tarifs qui seront applicables en 2023 pour la location des gîtes du Hameaux des Bruyères,
- **rappelle** les tarifs appliqués en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte** les tarifs de location des Gîtes du Hameau des Bruyères applicables pour l'année 2023, tels qu'annexés à la présente délibération,
- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 décembre 2022.

Le Maire,




Raymond RABETEAU 






ANNEXE à la délibération n°2022/12-02 du 27 décembre 2022

TARIFS DE LOCATION DES GÎTES / ANNÉE 2023

1. Tarif de base




Le tarif prévoit un « forfait de mise en route » de 30,00 € pour chaque location (40,00 € pour une location d'une seule nuit), indépendamment de sa durée, auquel est ajouté un prix par nuit dont le montant varie en fonction de la taille du gîte et de la période :

 basse saison,  moyenne saison, et  haute saison.

Le prix par nuit s'élève : pour les gîtes 4 places, à  : 25,00 €,  : 31,00 €,  : 51,00 €.
pour les gîtes 6 places, à  : 30,00 €,  : 36,00 €,  : 56,00 €.

Pour sept nuits, le prix est légèrement inférieur à celui obtenu par le calcul précité.

Le tarif total (forfait de mise en route + prix par nuit) est donc le suivant :

<u>Périodes</u>	<u>Durée</u>	<u>Gîte 4 places</u>	<u>Gîte 6 places</u>	
 <u>Basse saison</u> :	1 nuit	65,00 €	70,00 €	
	Du 01/01/2023 au 01/04/2023	2 nuits	80,00 €	90,00 €
	Du 04/11/2023 au 31/12/2023	3 nuits	105,00 €	120,00 €
		4 nuits	130,00 €	150,00 €
		5 nuits	155,00 €	180,00 €
		6 nuits	180,00 €	210,00 €
		7 nuits	203,00 €	238,00 €
Par nuit supplémentaire :		25,00 €	30,00 €	
 <u>Moyenne saison</u> :	1 nuit	71,00 €	76,00 €	
	Du 01/04/2023 au 08/07/2023	2 nuits	92,00 €	102,00 €
	Du 26/08/2023 au 04/11/2023	3 nuits	123,00 €	138,00 €
		4 nuits	154,00 €	174,00 €
		5 nuits	185,00 €	210,00 €
		6 nuits	216,00 €	246,00 €
		7 nuits	245,00 €	280,00 €
Par nuit supplémentaire :		31,00 €	36,00 €	
 <u>Haute saison</u> :	1 nuit	91,00 €	96,00 €	
	Du 08/07/2023 au 26/08/2023	2 nuits	132,00 €	142,00 €
		3 nuits	183,00 €	198,00 €
		4 nuits	234,00 €	254,00 €
		5 nuits	285,00 €	310,00 €
		6 nuits	336,00 €	366,00 €
		7 nuits	385,00 €	420,00 €
Par nuit supplémentaire :		51,00 €	56,00 €	


2. Location exceptionnelle d'accueil

Ce tarif ne sera proposé qu'à titre exceptionnel, à l'appréciation du Maire après avis de la Commission municipale des gîtes.

La location touristique sera prioritaire sur la location exceptionnelle d'accueil de Pâques à fin septembre.

Tarif par jour. Contrat d'un mois au maximum, renouvelable.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 29/12/2022
Reçu en préfecture le 29/12/2022
Publié le 
ID : 023-212316509-20221227-20221202-DE

<u>Types de locataires</u>	<u>Période</u>	<u>Gîte 4 places</u>	<u>Gîte 6 places</u>
➤ Particuliers	toute l'année	15,00 €	20,00 €
➤ Entreprises	toute l'année	40,00 €	50,00 €

3. Electricité

La consommation d'électricité sera facturée en sus des tarifs indiqués aux articles 1 et 2 ci-dessus. Elle sera établie par un relevé du sous-compteur d'électricité effectué à l'arrivée et au départ des occupants du gîte concerné.

- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 0,38 € TTC / KWh

4. Tarifs divers

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2023.

- Location de draps 6,00 € la paire
- Forfait ménage 80,00 € par gîte

Le forfait ménage pourra être exigés des clients accompagnés de chien(s).

La taxe de séjour sera facturée aux clients selon le montant communiqué par l'Office de tourisme du Lac de Vassivière.

5. Barème de remboursement pour perte ou casse de petits matériels

Tarifs à l'unité, applicables du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Verre	1,00 €	Plat pyrex (moyen modèle)	10,00 €
Assiette plate	1,50 €	Cafetière électrique	18,00 €
Assiette creuse	1,50 €	Verseuse de cafetière électrique	13,00 €
Assiette à dessert	1,20 €	Planche à découper	6,00 €
Tasse à café	1,00 €	Couteau, fourchette, cuillère	1,50 €
Saladier	3,00 €	Couteau à légume	2,00 €
Broc à eau	3,50 €	Économe	2,00 €
Plat pyrex (grand modèle)	13,00 €	Spatule ou cuillère en bois	1,00 €

6. Réservations - Remboursements

Les réservations sont définitivement confirmées lors du versement, par les soins du client, d'un acompte de 25 % du montant du séjour. Toutefois, pour les courts séjours (2 à 4 nuits), le client doit régler la totalité du séjour lors de la réservation.

Dans le cas exceptionnel où la Commune de Royère se verrait dans l'obligation d'annuler une réservation faite par un client, celui-ci se verra rembourser le double de la somme qu'il aura versée lors de la réservation au titre de l'acompte.